



LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, DÉTAILS ET MÉCANISMES D'UN DOSSIER BRÛLANT !

Par notre camarade **JEAN PUGENS**, Fédération Nationale Mines
Energie de la CGT

Pourquoi le service Public de l'électricité a-t-il évolué ?

EDF était l'entreprise préférée des français pour son service public et ses prix, on se souvient de la tempête de 1999 et des Hommes en bleu sur le front des dépannages. **Mais des changements structurels sont intervenus :**

1. **l'Ouverture du Marché en France** : pour répondre à une directive européenne de 1996, la France adopte (dans une loi de transposition en février 2000) l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz pour les grandes entreprises en 2000, puis pour les PME en 2004 et tous les usagers particuliers en 2007.
2. **Ouverture du Capital 2004** : même si la directive européenne ne l'imposait pas, la France adopte une loi d'ouverture du capital d'EDF et de GDF. Cette loi modifie fortement l'organisation du Service Public de l'électricité et du gaz, tout en faisant entrer des actionnaires dans les deux entreprises historiques (15% pour EDF, 65% pour GDF qui deviendra GDF-Suez, puis ENGIE). Dans le même temps, une Bourse de l'électricité européenne organise le marché de « gros ». Une Commission de Régulation de l'Energie (CRE) le gendarme du marché de l'électricité est mis en place en France, c'est elle qui fixe le prix des Tarif Réglementaire de Vente (TRV) pour EDF.
3. **Loi NOME 2010** : la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) modifie le mode de calcul du Tarif Réglementé de Vente (TRV) de l'électricité : désormais tous les éléments financiers et de nouvelles taxes se rajoutent aux coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité. Ces coûts n'existaient pas dans l'ancien monde de Service Public Monopole d'Etat depuis 1946. **C'est le début de l'augmentation des prix de l'électricité.**

On entend beaucoup parler de l'ARENH, c'est quoi au Juste ?

L'ARENH : pour favoriser l'émergence de nouveaux commercialisateurs qui n'ont pas ou pas assez de moyen de production, cette même loi, impose à l'opérateur historique EDF de vendre 25% de sa production nucléaire à sa concurrence, dans une limite de 100 TERA Wh, à un prix bloqué de 42€ le MWH (en dessous du prix de revient d'EDF), c'est l'Accès Réglementé à l'Electricité Nucléaire de l'entreprise Historique (l'ARENH), une charge financière très lourde pour EDF. Macron en 2022, a porté le seuil à 30%, dans une limite de 120 TWh à un prix de 46€, ce qui coûte à EDF, pour la seule année 2022 8 Milliards d'€, coût qui est répercuté sur le Tarif Réglementé de Vente de l'électricité au client final. Pour 2023, l'Etat vient de décider d'abaisser le seuil à 100 TWh, qui représentera tout de même 30% de la production d'EDF prévue pour 2023 à 300-330 TWh. EDF maintien sa plainte contre l'Etat en Tribunal Administratif.

C'est un Echec de l'économie libérale ?

La loi NOME devait garantir l'intérêt des clients français face à la volatilité des prix du marché européen c'est visiblement un échec, à tel point que le 5 juillet 2022, la Cour de Compte publie un rapport dénonçant l'incapacité des mécanismes de la loi NOME à répondre à la maîtrise des prix pour l'usager final.

Que font les électriciens alternatifs qui devaient faire baisser les prix avec l'ouverture à la concurrence ?

Tout d'abord, il faut savoir que peu de commercialisateurs alternatifs ont construit des moyens de production, car ce sont des investissements à très long terme (30 à 50 ans) et l'économie de marché fonctionne sur des retours d'investissement à 5, voire 3 ans.

Ils ont donc profité de la vente à bas prix de l'énergie nucléaire ?

Plus que ça, pour certains ils sont devenus **des profiteurs de crise** : des commercialisateurs concurrents d'EDF ont réservé des MWH de production de l'ARENH en début d'année sur la base de leur portefeuille client (il est nécessaire de justifier d'un nombre de clients pour bénéficier de l'ARNH), le nombre de MWH qui leur est attribué dépend de ce nombre de client en début d'année et sont utilisables tout au long de l'année (mécanisme complètement abstrait et purement comptable mis en place avec la bourse de l'électricité en France et en Europe), mais ensuite les MWH ARENH, ne peuvent plus leur être enlevé, ils en disposent comme bon leur semble. Certains commercialisateurs alternatifs (le premier épinglé est la société OMH) ont pendant l'été écrit à leurs clients qu'ils ne pouvaient plus assurer les prix annoncés, car en dehors des MWH ARENH, ils ne disposaient pas ou pas assez de moyens de production et les cours de l'électricité s'emballant sur le marché de gros, ils ne pouvaient pas

garantir les tarifs annoncés, ils leur demandaient carrément de retourner s'abonner à EDF. Ensuite, ils avaient jusqu'à la fin de l'année pour revendre les MWH ARENH dont ils disposaient sur le marché de gros en France, voir même à EDF pour passer les pointes, mais au prix le plus fort du marché. La CRE vient de dénoncer cette situation et ouvre des enquêtes sur ces commercialisateurs alternatifs.

Les Prix de l'électricité s'emballent, quel en est la raison ?

Ces dernières années, le prix du marché de gros de l'électricité en Europe (coût de vente en sortie de production) est indexé sur le prix du Gaz, car bon nombre de pays produisent de l'électricité avec des groupes au gaz et pour leur permettre de vendre, le prix de l'électricité produite en Europe est basé sur le coût le plus élevé de la Production, actuellement le Gaz.

Le gaz a augmenté de 38% en un an, avec la crise Russe les prix vont encore flamber. La taxation des rejets de CO2 vient également augmenter les prix de production. Deux éléments qui défavorisent la France dont les centrales électriques n'utilisent que très peu le gaz et dont la production nucléaire largement développée ne rejette pas de CO2, ou très peu. Mais ce calcul du prix du marché de gros s'applique également à la France qui n'étant plus en surproduction d'électricité, doit également se fournir sur le marché « spot » européen, où elle y est également un opérateur recherchant à vendre sa production quand les cours y sont au plus haut.

Question : Au final, la déréglementation du Service Public National, l'instabilité du prix de Production en Europe contribuent à une flambée des prix sans précédent ?

Ce Service Public est devenu un grand Monopole financier, pour donner quelques chiffres : le prix de vente du Méga Wat Heure passe de 35€ en moyenne par le Service Public jusqu'en 2000 à 45€ jusqu'en 2010, puis 85€ en 2021. En 2022 les prix s'emballent avec une moyenne de 300€ à 500€, avec des pics jusqu'à 1000€ et même 3000€ en heures de pointe. Avec la crise Russe, ce n'est qu'un début.

Tous les pays sont d'Europe sont dans la même crise ?

NON, l'Espagne et le Portugal, ont décidé cet été 2022 avec l'accord de l'Europe de sortir, pendant quelques temps, de ce prix de marché européen pour revenir à un coût de production réel, celui du mix énergétique du pays. Ce que n'ont pas voulu faire Macron / Borne, mais ils ont commencé à l'évoquer à la mi-octobre dans les discussions avec l'Europe pour la maîtrise des prix.

En France qui régule les prix ?

La Commission de Régulation de l'Electricité (la CRE), vérifie la bonne application des règles communautaires de concurrence sur le sol français. Pour les clients domestiques (les

familles), le Tarif Réglementé de Vente (TRV) annoncé par la CRE devait augmenter de 44% en février 2022. Le gouvernement a mis en place, dans l'urgence, un « Bouclier tarifaire » pour limiter à 4% cette augmentation jusqu'en fin 2022, (payé par nos impôts).

Mais ce bouclier tarifaire ne concerne pas les entreprises et artisans, les professions libérales, ni les syndicats d'immeubles pour le chauffage collectif, ni les collectivités territoriales qui subissent les 44% d'augmentation en 2022 (pour une commune de 9000 habitants, Roquevaire, on passe de 200.000€ à 417.000€) et certainement encore plus en 2023. Les Maires qui ne peuvent plus financer leurs rôles de Service Public, interpellent le Gouvernement.

Que fait l'Europe ?

L'Europe s'émeut de cette hausse des prix et propose de réfléchir à la mise en place de mécanismes pour limiter l'envolée du marché de gros en Europe, projet toujours en discussion entre les pays membres. Ironie de l'histoire libérale, l'Europe propose de tenter de limiter le prix du marché de gros en Europe à 180€ le MWh et examine un projet de l'Espagne qui est de taxer les ventes au-dessus de d'un certain seuil pour financer les mesures de bouclier tarifaire mis en place par les états membres. Mais des pays comme la France ne sont pas d'accord avec cette proposition car elle instaure une taxation du capital. (Élément toujours en discussion jusqu'à la fin de l'année 2022).

On est bien loin des prix que le Service Public servait avant l'ouverture du marché ?

De 35€ le MWh du temps du Service Public, on va passer à 180€ en 2023, avec des mécanismes de bouclier tarifaire payé par nos impôts. La hausse pour 2023 est énorme, elle va générer de fortes inégalités sociales.

Que s'est-il passé ?

La différence entre le prix par le Service Public nationalisé en 1946 et maintenant le prix en Europe, c'est la mise en concurrence de l'électricité, la spéculation financière qu'elle a permis de mettre en place et l'acceptation de la France d'adopter le prix du marché Européen d'électricité et du gaz en ne calculant plus le prix de production de l'électricité sur la base réelle du coût du mix énergétique français qui avec 70% de nucléaire et 12% d'hydroélectricité, serait nettement plus bas.

Que fait le gouvernement français pour répondre à cette crise qui touche les français, mais également l'économie français ?

Tout le monde s'inquiète, les français qui ont du mal à se chauffer, les boulangers ne peuvent plus assurer leurs factures d'électricité, des entreprises qui investissent dans l'achat de groupe électrogène pour payer moins d'électricité, l'économie devient folle.

Pour 2023, le gouvernement annonce un bouclier tarifaire limitant l'augmentation à 15%, ce qui est énorme pour les ménages et pour les finances publiques (nos impôts) car le coût du marché de gros pour 2023, risque d'encore flamber avec la crise Russe.

En 2022, les chauffages collectifs d'immeuble d'habitation ou tertiaire, les Entreprises et les Collectivités Territoriales ne bénéficiaient pas de bouclier tarifaire. Borne a présenté le 28 octobre 2022, des mesures de principe pour un nouveau bouclier tarifaire pour les petites entreprises et les collectivités territoriales, ainsi que les chauffages des immeubles collectifs pour 2023. A ce jour, les mesures exactes ne sont pas connues, mais elles n'effaceront pas la totalité des augmentations entre 2021 et 2022 ni celles à venir entre 2022 et 2023 et ne permettront pas de revenir au prix de revient d'un vrai Service Public. C'est 19% d'augmentation en seulement 2 années, bien plus que l'inflation.

Où en sont les discussions du Côté Européen ?

Les discussions sur une refonte du marché européen de l'électricité s'enlisent entre les pays membres qui se refusent à abandonner leur idéologie libérale.

Alors, quelle solution ?

La solution que propose la FNME CGT : pour la France et l'Europe, consisterait à sortir l'électricité et le gaz, l'énergie dans sa globalité, de la spéculation financière et des mécanismes économiques du marché car ce sont des produits de première nécessité. Pour cela, il faut revenir à un vrai Service Public garant de la maîtrise des Prix de production et de vente, pour les Usagers, les Entreprises et les Collectivités Territoriales. Il faut revenir aux missions qu'avait défini le CNR* pour EDF : Assurer le prix le plus bas pour les Familles et le développement de l'Economie des Pays.

*Conseil National de la Résistance

MWh = 1 million de Wh

TERA Wh = 1 Milliard de Wh